



## Faits saillants du rapport financier 2017

En vertu de l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec*, je vous présente les faits saillants du rapport financier 2017. Ce rapport financier a été audité par la firme Raymond Chabot Grant Thornton et démontre un excédent non consolidé de 136 638 \$.

Cet excédent est attribuable, principalement, à des prévisions de dépenses concernant des bris d'aqueduc et d'égout qui n'ont pas eu lieu. De plus, malgré des dépenses non prévues reliées aux inondations de 2017, nous avons pu dégager un surplus libre, c'est-à-dire non affecté de 9 440 \$.

Voici quelques projets que nous avons réalisés, et pour lesquels, nous avons reçu, en partie, des subventions pour leurs réalisations en 2017 :

- Travaux subventionnés TECQ, réfection de pavage et drainage - 62<sup>e</sup> Avenue, 27<sup>e</sup> Avenue et 14<sup>e</sup> Avenue;
- Stabilisation de la digue entre la 13<sup>e</sup> et la 18<sup>e</sup> Avenue;
- Implantation de deux (2) puits d'alimentation en eau potable (en collaboration avec la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac);
- Travaux de rénovation à la Petite Maison et de ventilation au centre communautaire Albert-Cousineau;
- Acquisition d'une embarcation nautique, conteneurs pour l'écocentre.

Tous ces accomplissements font de 2017, une année somme toute « équilibrée ». Je tiens à souligner et remercier le travail de l'équipe municipale, la collaboration du Conseil municipal et le soutien des Calumet-Pointoises et Calumet-Pointois.

  
Sonia Fontaine  
Mairesse

Présentés à l'assemblée publique du 12 juin 2018